



Prestation compensatoire après décès d'un parent

Par **gaillardjim**, le **19/01/2010** à **16:08**

Bonjour,

Mon père est décédé, il donnait une prestation compensatoire à ma mère.

Ma mère ne fait que du mal autour d'elle, elle a le don de manipuler les gents et de faire pitier aux inconnus, elle a presque ruiner mon père et à demander à mettre les enfants de ma soeur en foyer d'acceuil, le juge a decider d'enlever les enfants à ma soeur pour les placer. ce ne sont que quelques exemples de ce qu'elle a fait.

Je ne suis pas prêt de mon argent pour ma mère (si elle pouvait etre normal)mais je pense qu'elle ne mérite pas que je lui donne quoi que ce soit, sauf si un tribunal m'y oblige.

Quels sont mes droits et mes devoirs, quesque je peu faire le jour où elle decidera de me trainer au tribunal pour avoir une pension comme celle que mon père lui donnait ?

Je ne comprend pas, c'était leur divorce, pas celui de leurs enfants, ma soeur et moi n'avons rien demander, nous n'avons meme jamais prient partie pour l'un ou pour l'autre.

Il y a t'il des lois contre les gents manipulateurs et méchants ?

En vous remerciant par avance.

Mr GAILLARD J-M

Par **chris_idv**, le **19/01/2010** à **17:07**

Bonjour,

Pour répondre à vos questions:

quesque je peu faire le jour où elle decidera de me trainer au tribunal pour avoir une pension comme celle que mon père lui donnait ?

>> prendre un avocat

Il y a t'il des lois contre les gents manipulateurs et méchants ?

>> non il n'y a pas de loi contre les méchants manipulateurs: les prisons ne seraient jamais assez grandes

Salutations,